

DATE DE LA REUNION : 11/03/2021	LIEU : Bésignan	REDACTEUR : ROBIN PAYA ET VINCENT PERLBARG
OBJET : Commission C « Activités et Aménagements de Pleine Nature – Mobilité douce »		

MEMBRES DE LA COMMISSION							
(C : Convoqué, P : Présent, A : Absent, Exc : Excusés, DIFF. : Diffusion)							
NOM Prénom	COMMUNE	FONCTION	C	P	A	Exc	DIFF.
ANTOINE David	SAINTE JALLE	3ème ADJOINT	X	X			X
AUMAGE Nicolas	MEVOUILLON	CONSEILLER MUNICIPAL	X		X		X
BALDUCHI Monique	POET SIGILLAT	MAIRE	X	X			X
BARTHELEMY Éric	D'EYGALAYES	2ème ADJOINT	X	X			X
BAUFFE Eric	MONTBRUN LES BAINS	3ème ADJOINT	X		X		X
BILCOCQ Patricia	CHATEAUNEUF DE BORDETTE	CONSEILLERE MUNICIPALE	X		X		X
BIZEUL Marie	PIEGON	CONSEILLERE MUNICIPALE	X		X		X
BOLLARD Eric	REMUZAT	CONSEILLER MUNICIPAL	X	X			X
BÖLLING Dorothée	VILLEPERDRIX	CONSEILLERE MUNICIPALE	X		X		X
BOUNIN Florence	NYONS	CONSEILLERE MUNICIPALE	X			X	X
BRECHET Christian	PIEGON	CONSEILLER MUNICIPAL	X		X		X
BROCHE Patrick	VERCLAUSE	2ème ADJOINT	X		X		X
CAMPANA Magali	VINSOBRES	CONSEILLERE MUNICIPALE	X		X		X
CARRERE Christian	NYONS	CONSEILLER MUNICIPAL	X	X			X
CATHENOZ Patrick	NYONS	CONSEILLER MUNICIPAL	X	X			X
COLOMBET Thierry	EYGALIERS	CONSEILLER MUNICIPAL	X	X			X
CORNILLAC Thomas	VERCLAUSE	CONSEILLER MUNICIPAL	X	X			X
CUVELARD Bruno	REMUZAT	1er ADJOINT	X		X		X
DE MUNTER Lucien	MERINDOL LES OLIVIERS	CONSEILLER MUNICIPAL	X	X			X
DESSALES Jean-Luc	CONDORCET	1er ADJOINT	X	X			X
DONZET Adrien	VILLEPERDRIX	CONSEILLER MUNICIPAL	X		X		X

NOM Prénom	COMMUNE	FONCTION	C	P	A	Exc	DIFF.
DREVET Jean-Jacques	REMUZAT	CONSEILLER MUNICIPAL	X		X		X
DUPOUX Sébastien	EYROLES	MAIRE	X		X		X
FAREL Annelise	RIOMS	MAIRE	X	X			X
FORSANS Jean-Louis	CORNILLON SUR L'OULE	1er ADJOINT	X			X	X
FOUGERAS Lionel	BALLONS	MAIRE	X	X			X
GOURDON Claudine	LA ROCHE SUR LE BUIS	CONSEILLERE MUNICIPALE	X			X	X
HAIM Juliette	BUIS LES BARONNIES	3ème ADJOINTE	X		X		X
JAN Maryvonne	EYGALIERS	2ème ADJOINTE	X		X		X
JANNOT Nicolas	VENTEROL	CONSEILLER MUNICIPAL	X		X		X
LABROT Alain	SAINT MAY	MAIRE	X			X	X
LANNES Olivier	MONTAULIEU	CONSEILLER MUNICIPAL	X		X		X
LANTHEAUME Pascal	NYONS	5ème ADJOINTE	X		X		X
MAUREL Laurence	AULAN	1ere ADJOINTE	X		X		X
MEGE Patrick	BENIVAY – OLLON	1er ADJOINT	X		X		X
MESSAGER Laurence	CHAUDEBONNE	CONSEILLERE MUNICIPALE	X	X			X
MEYER Jacques	SAINT AUBAN SUR L'OUVEZE	CONSEILLER MUNICIPAL	X		X		X
MOSSER Annie	LA ROCHE SUR LE BUIS	CONSEILLERE MUNICIPALE	X		X		X
PAESEN Agnès	EYGALIERS	CONSEILLERE MUNICIPALE	X	X			X
PARMENTIER Franck	BUIS LES BARONNIES	CONSEILLER MUNICIPAL	X		X		X
ROBIN Philippe	SAHUNE	CONSEILLER MUNICIPAL	X	X			X
ROZENBLAT Bénédicte	VERCOIRAN	CONSEILLERE MUNICIPALE	X	X			X
SANCHEZ Frédéric	MONTBRUN LES BAINS	CONSEILLER MUNICIPAL	X		X		X
SPITZ Catherine	SAINTE EUPHEMIE SUR L'OUVEZE	CONSEILLERE MUNICIPALE	X		X		X
TATONI Thierry	NYONS	3ème ADJOINT	X		X		X
THIMISTER VANDIST Nicole	SAINT FERREOL TRENTE PAS	CONSEILLERE MUNICIPALE	X		X		X
TOUCHE Danielle	SEDERON	CONSEILLERE MUNICIPALE	X		X		X
TRACOL Yann	VENTEROL	CONSEILLER MUNICIPAL	X			X	X
VALETTE Annie	SAINT SAUVEUR GOUVERNET	CONSEILLERE MUNICIPALE	X	X			X
VAN ZELE Virgile	NYONS	CONSEILLER MUNICIPAL	X		X		X

NOM Prénom	COMMUNE	FONCTION	C	P	A	Exc	DIFF.
DEVETZOGLOU Rémy	SAINT SAUVEUR GOUVERNET	CONSEILLER MUNICIPAL		X			X
FOSSION Christine	SAINTE JALLE	CONSEILLERE MUNICIPALE et PRESSE		X			X
PERLBARG Vincent	CCBDP	DIRECTEUR DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	X	X			X
PAYA Robin	CCBDP	CHARGE DE MISSIONS AAPN ET SIG	X	X			X

MEMBRES DES PARTENAIRES ASSOCIATIFS							
(C : Convoqué, P : Présent, A : Absent, Exc : Excusés, DIFF. : Diffusion)							
NOM Prénom	ASSOCIATION	FONCTION	C	P	A	Exc	DIFF.
ANDRE Sylvette	Comité d'animation de Vinsobres	PRESIDENTE	X		X		X
AUMAGE Jean-Pierre	Union Cycliste des Baronnies Buis	PRESIDENT	X			X	X
BALDUCHI Gaele	Les Amis de Montréal	PRESIDENTE	X			X	X
BALDUCHI Monique ou José	Comité des fêtes du Poet-Sigillat	PRESIDENTE et BENEVOLE	X	X			X
BOLLARD Eric	Comité d'Animation Incontournable de Rémuzat	PRESIDENT	X	X			X
CHAPPON Gérard	Pays de Montbrun	PRESIDENT	X		X		X
CHARASSE Simone ou Daniel	Les Sabots d'Ollon	PRESIDENTE et MAIRE DE BENIVAY	X	X			X
COMBES Philippe	VTT loisirs Nyons	PRESIDENT	X			X	X
DESMAS Marie-Thérèse	Les Aînés de 30 Pas	PRESIDENTE	X		X		X
FRACHINOUS Alain	Pays de Séderon	PRESIDENT	X			X	X
MOLET Bernard	Les Collines Argentées	PRESIDENT	X			X	X
MONCHICOURT Jean	Lei Caminaire Nyons	PRESIDENT	X	X			X
PICRON Gilbert	Les Amis de Barret de Liourre	PRESIDENT	X			X	X
THOUARD Georges	Randouvèze Buis	PRESIDENT	X	X			X

MEMBRES DU BUREAU							
(C : Convoqué, P : Présent, A : Absent, Exc : Excusés, DIFF. : Diffusion)							
NOM Prénom	COMMUNE	FONCTION	C	P	A	Exc	DIFF.
AICARDI Louis	PLAISIANS	Bureau					X
BAS Claude	VERCLAUSE	CP/CExe/Bureau					X
BERNARD Sébastien	BUIS LES BARONNIES	CP/CExe/Bureau					X
CAHN Philippe	CHATEAUNEUF DE BORDETTE	Bureau					X
COMBES Pierre	NYONS	Bureau	X			X	X
CORNILLAC Christian	MIRABEL AUX BARONNIES	C.Exe/Bureau					X
DAYRE Thierry	NYONS	Président					X
DECONINCK Stéphane	MONTAULIEU	C.Exe/Bureau					X
FERNANDES José	BESIGNAN	Bureau					X
FRACHINOUS Alain	SEDERON	Bureau					X
GARCIA Jean	SAINTE MAURICE SUR EYGUES	C.Exe/Bureau					X
GILLET Didier	MONTBRUN LES BAINS	Bureau					X
GIREN Didier	ROUSSIEUX	Bureau					X
GREGOIRE Michel	LA ROCHE SUR LE BUIS	CP/CExe/Bureau					X
GRONCHI Yoann	CORNILLAC	Bureau					X
LAGET Jean-Michel	CHAUDEBONNE	C.Exe/Bureau					X
LAURENT Marie-Christine	NYONS	Bureau					X
MACIPE Nadia	NYONS	C.Exe/Bureau					X
MONIER Marie-Pierre	VINSOBRES	Bureau					X
MONPEYSSSEN Jean-Jacques	NYONS	C.Exe/Bureau	X			X	X
NICOLAS Alain	VERS SUR MEOUGE	CP/CExe/Bureau	X			X	X
NIVON Jacques	VILLEPERDRIX	Bureau					X
PEYRON Roland	MONTAUBAN SUR L'OUVEZE	C.Exe/Bureau	X	X			X
PEZ Gérard	VERCOIRAN	Bureau					X
RANCON Nadège	SAINTE JALLE	Bureau	X		X		X
RICHARD Éric	AUBRES	CP/CExe/Bureau					X
ROCHAS Pascale	BUIS LES BARONNIES	C.Exe/Bureau					X
ROUSSELLE Didier	NYONS	Bureau	X			X	X
ROUX Serge	PIEGON	Bureau					X
RUYSSCHAERT Christelle	SAINTE SAUVEUR GOUVERNET	C.Exe/Bureau					X
SALIN Olivier	REMUZAT	C.Exe/Bureau					X
TACUSSEL Odile	MEVOUILLON	Bureau					X
THIRIOT Christian	BEAUVOISIN	Bureau	X			X	X

ORDRE DU JOUR :

Préambule : Rôle et fonctionnement des commissions

- 1/ Rappel de la compétence et des moyens de mise en œuvre
- 2/ Point sur les actions en cours engagées sur le précédent mandat
- 3/ Quelle stratégie pour 2020 – 2026 ?

Questions diverses

NB : Le support de réunion est joint en annexe.

José FERNANDES, Maire de BESIGNAN, accueille les membres de la commission et les remercie de leur présence.

Roland PEYRON, Président de la commission, ouvre la réunion, remercie les participants, et propose un « tour de table ».

Il salue et remercie son prédécesseur, Didier GILLET, Maire de Montbrun-les-Bains et Président de la commission APN pour le travail effectué sur le mandat précédent.

En préambule, il convient pour cette 1^{ère} commission de préciser le rôle et fonctionnement attendus des commissions. 5 points sont à retenir (cf diapo 1) :

- Constituées d'élus municipaux volontaires issus de tout le territoire, la commission est animée par la/le Vice – Président(e) thématique.
- C'est un espace de travail et d'échanges autour des projets que met en œuvre la CCBDP tout au long d'un mandat.
- Elle se réunit au moins deux fois par an selon les besoins.
- Les commissions ne sont pas décisionnaires. Le conseil communautaire reste l'organe délibérant.
- Le Président de la commission thématique rapporte le suivi des travaux réalisés par la commission auprès des instances de pilotage (Comité exécutif, le cas échéant la commission permanente)

Il précise que la commission C présente une particularité d'intégrer les représentants (14 associations) qui balisent et entretiennent les sentiers en sus des membres élus de la commission. Cette intégration a été souhaitée en 2017 après la fusion des 4 collectivités afin de valoriser, remercier et associer les bénévoles qui œuvrent aux côtés de la CCBDP au développement et à la pérennisation des itinéraires.

1/ Rappel de la compétence et des moyens de mise en œuvre

Roland PEYRON présente le large panel d'Activités de Pleine Nature (APN) pratiquées sur le territoire et repositionne la compétence de la CCBDP et ses moyens. L'intervention porte sur les itinéraires pédestre, équestre, VTT, dont les véloroutes voies vertes (VRVV) et les voies douces sur un total de 1 900 km à ce jour.

En termes de moyen, la commission dispose d'un technicien, Robin PAYA à 0.7 Équivalent Temps Plein (ETP) (et 0,3 ETP sur le Système d'Information Géographique) et de 0.15 ETP du directeur du développement territorial, Vincent PERLBARG.

Concernant le budget (exemple 2020), le reste à charge de la commission pour la CCBDP est réparti de la manière suivante :

Dépense de Fonctionnement : 15 000 euros ;

Dépense d'Investissement :

- Budget global hors voies douces et VRVV : 8 000 euros
- Projets de nouvelles Voies douces et VRVV : 60 000 euros pour 360 000 euros d'investissements TTC

Détail dans les diapos 4 à 8 du support de présentation

Concernant les partenaires, il est important de préciser que la CCBDP a tissé des liens fort avec :

- La Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP) et le Comité Départemental de Randonnée Pédestre de la Drôme
- La Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT) et le Comité Départemental de la Drôme (CoDep)
- La fédération de Chasse de la Drôme
- Le Département de la Drôme
- La Drôme à Cheval
- Le Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales

Les partenaires cités, des propriétaires aux communes, et des associations aux partenaires institutionnels, permettent à la CCBDP de mener des actions pérennes, concrètes et concertées sur le territoire.

Roland PEYRON précise le rôle du Département en tant que financeur de nombreux projets mais également en tant que coordonnateur de l'application pour smartphone « SURICATE ».

Cette dernière est essentielle dans le cadre des APN puisque cet outil développé par le Ministère des Sports permet de faire remonter l'ensemble des problèmes potentiels sur les sentiers (casse de poteaux, arbres en travers, dépôts sauvages d'ordures, etc.) et permet à la collectivité d'intervenir sur les points de blocage de son réseau de randonnées.

Roland PEYRON précise également l'importance du partenariat avec le PNR des Baronnies Provençales notamment pour l'achat mutualisé et la pose d'éco-compteurs.

Eric BOLLARD questionne sur le pas de temps illustré par les données des éco compteurs et **Annelise FAREL** demande comment les pratiques se distinguent au moment du comptage.

Robin PAYA indique que les données affichées sont sur une année, et que les données de 2019 sont presque identiques à celles de 2020. Il précise aussi que les comptages se font grâce à une cellule pyro qui détecte les changements de chaleur dans la masse d'air ambiante et permet ainsi de compter les piétons. Des boucles Zelt en cuivre sont aussi dans le sol et permettent cette fois ci de compter les vélos et voitures et le capteur pyro permet en plus de distinguer le sens de passage.

Eric BOLLARD pense qu'un éco-compteur au départ de la boucle du Rocher du Caire serait pertinent pour mesurer la fréquentation sur cette boucle phare du territoire.

Roland PEYRON évoque les retombés des APN qui participent à l'attractivité et à l'offre touristique du territoire.

Annelise FAREL demande quel est le montant de la taxe de séjour par personne.

Vincent PERLBARG indique que c'est la commission Tourisme, présidé par Sébastien BERNARD qui s'occupe de ces questions. Le montant de la taxe de séjour dépend de la classification des hébergements ainsi que de l'âge des clients. Les modalités sont stipulées dans un règlement validé par délibération en conseil communautaire.

NOTE post réunion :

« Extrait de la Délibération 121-2018.

Article 5 :

Conformément à l'article L.2333-30, les tarifs doivent être arrêtés par le Conseil communautaire avant le début de la période de perception.
Le barème suivant est appliqué à partir du 1^{er} janvier 2019 :

Catégories d'hébergement	Tarif 2019 CCBDP	Taxe additionnelle Département	Tarif taxe
Palaces	3,00 €	0,30 €	3,30 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	1,37 €	0,13 €	1,50 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,05 €	0,10 €	1,15 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,73 €	0,07 €	0,80 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,64 €	0,06 €	0,70 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes,	0,50 €	0,05 €	0,55 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes emplacements dans des aires de campings-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,50 €	0,05 €	0,55 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,20 €	0,02 €	0,22 €

Pour plus d'info contacter l'élu Sébastien BERNARD ou Richard LAMY Responsable du Pôle Développement

Économie et Tourisme : 04 75 26 98 88 r.lamy@cc-bdp.fr

Roland PEYRON présente les différents randoquides édités par la CCBDP sur les différentes pratiques (pédestre, équestre, VTT) depuis 2017 ainsi que ceux antérieurs à la fusion et nécessitant d'être retravaillés.

Thierry **COLOMBET** demande pour quelle raison les randoguides VTT sont à refaire.

Vincent PERLBRG précise que les randoguides doivent être homogénéisés pour répondre à une charte graphique identique. De plus les pratiquants ont de nouvelles attentes tournées davantage vers le numérique et vers des itinéraires plus techniques et sinueux. Les routes goudronnées sont à proscrire d'où l'intérêt de revoir le tracé de certaines boucles et de fusionner des itinéraires. La pratique du VTT à Assistance Électrique est aussi en pleine expansion et nécessite d'être intégrée à une stratégie qui reste à définir.

Lionel FOUGEIRAS demande qui est à l'initiative de l'opération Colis Réservés (diapo 12).

Roland PEYRON précise que c'est le Département de la Drôme et que les collectivités sont partenaires.

2/ Point sur les actions en cours engagées sur le précédent mandat

Roland PEYRON expose les petits projets d'investissement ayant attiré à des dossiers de subvention en cours avec le Département, la Région AURA, et l'État. (diapos 14 et 15).

Robin PAYA précise que le dossier de subvention concernant les travaux de sécurisation à Rémuzat et la signalétique Au fil de l'Eygues est à solder puisque le Béatrix a été sécurisé en 2020 et que la signalétique vient d'être reçue.

Roland PEYRON présente les actions de fonctionnement en cours :

- L'embauche en 2020 d'une stagiaire pour la création du Randoguide pédestre du Pays de Buis (6 mois),
- La structuration des itinéraires équestres avec la « Drôme à Cheval » (DAC) et ses bénévoles
- L'animation du réseau des bénévoles
- L'entretien en régie
- Le conventionnement, les classements au PDIPR et l'étude foncière préalable à la pose de près de 150 poteaux directionnels sur territoire du Pays de Buis.

Concernant le fonctionnement, Roland PEYRON tient à préciser l'importance de la mission de conventionnement (diapo 17).

Robin PAYA précise que le travail de conventionnement est nécessaire pour pérenniser les itinéraires. En effet, c'est un préalable pour l'implantation de la signalétique directionnelle qui sera déployée sur le Pays de Buis en 2021-2022. Ce travail permet de mettre à plat le réseau d'itinéraires et de cibler les carrefours à équiper.

Il précise aussi que les associations comme **Randouvèze** sont associées à ces démarches et que ce travail conjoint est bénéfique et productif afin de coconstruire ces implantations.

Les associations sont vivement remerciées pour cet accompagnement.

Patrick CATHENOZ demande pour quelle durée sont signées les conventions.

Robin PAYA indique qu'elles sont signées pour 1, 3 ou 5 ans selon les cas de figure et qu'elles sont reconduites tacitement et elles peuvent être dénoncées à tout moment.

Roland PEYRON rappelle que les conventions ne sont pas des servitudes de passage et qu'elles ont pour but de protéger juridiquement les propriétaires privés en cas de problèmes.

Enfin, **Vincent PERLBARG** précise que les itinéraires qui sont conventionnés sont ceux d'intérêt communautaire et que la CCBDP hérite des itinéraires des anciennes collectivités et que le but est donc de stabiliser le réseau existant sans ajouter de nouveaux itinéraires en visant **la qualité plutôt que la quantité**.

Thierry COLOMBET et Eric BARTHELEMY et Rémy DEVETZOGLOU évoquent la question des chiens de protection et demandent comment gérer les potentiels conflits d'usages en demandant qui s'occupe de la signalétique et de la sensibilisation.

Robin PAYA précise que les topoguides/randoguides mentionnent les attitudes à avoir en présence d'un chien de protection et la CCBDP travaille en ce moment sur la création de panneaux d'information généralistes sur le respect des différentes activités. Par ailleurs, le PNR BP travaillent aussi sur ces questions pastorales, et le Département de la Drôme change progressivement des panneaux pastoraux sur les zones d'élevage.

Philippe ROBIN, élu à Sahune et membre de la commission agriculture-forêt au PNR BP nous indique le Parc travaille sur ces questions et sur la signalétique, en lien avec le Département de la Drôme.

Eric BOLLARD demande si la signalétique directionnelle est propre à la Drôme.

Robin PAYA indique que cette signalétique est sur le principe menée de façon similaire par plusieurs Département mais la façon de procéder, la couleur des poteaux, et les indications des lames directionnelles diffèrent d'un Département à l'autre.

Concernant l'édition des randoguides (diapo 23), **Eric BOLLARD** à connaître le prix de vente des Bons Plans ainsi que les points de vente.

Robin PAYA indique qu'ils sont vendus au prix de 50 centimes par fiche dans les bureaux d'information touristique.

Concernant les quelques conflits d'usages, **Lionel FOUGEIRAS** demande pourquoi les propriétaires refusent parfois de signer les conventions et **Annelise FAREL** se demande ce que les propriétaires gagnent à laisser passer les randonneurs sur leurs parcelles.

Vincent PERLBARG indique qu'il y a très peu de conflits d'usage et très peu de refus de signature de conventions. Comme souvent, c'est une infime minorité de pratiquants au comportement incivique qui nuit à la démarche générale. Il est nécessaire de travailler pour éviter ces problèmes mais il ne faut pas leur donner plus d'importance qu'ils en ont.

Pour répondre à **Mme FAREL**, les propriétaires ne signent pas une convention pour un intérêt pécunier. Le droit de passage qui doit être reconnu, est octroyé pour faire découvrir un territoire, partager son patrimoine. Parfois, cette activité peut aussi générer des retombées locales pour les hébergeurs, les professionnels du tourisme, etc. mais ce n'est pas la motivation principale. Il est important de remercier tous les propriétaires terriens qui partage l'amour de leur vallée avec les randonneurs.

Robin PAYA précise que l'intérêt est aussi de valoriser les chemins ruraux qui permettaient de relier les villages entre eux, donc il y a un intérêt patrimonial. Il indique aussi que les refus de propriétaires sont souvent expliqués par une activité agricole qui jouxte le sentier, avec parfois des randonneurs qui chapardent.

Monique BALDUCHI et d'autres membres de la commission comprennent aussi les agriculteurs qui vivent de la terre.

Robin PAYA précise là aussi que le respect de la propriété privée et du travail des agriculteurs est mentionné dans les documents de promotion.

Eric BARTHELEMY indique que sur certaines randonnées, c'est le stationnement pour les véhicules qui est parfois délicats.

Jean MONCHICOURT évoque la fréquentation dans les gorges du Léoux.

Roland PEYRON précise que des éco gardes vont être déployés avec le Parc pour cet été et **Robin PAYA** indique qu'un éco compteur géré par le Parc est présent à l'entrée des gorges du Léoux.

Thomas CORNILLAC demande si la collectivité à la main pour restreindre la diffusion de données sur les applications comme Visorando, Altituderando, etc.

Robin PAYA lui répond que la collectivité n'a aucune possibilité de ce point de vue-là, notamment parce que certaines applications sont participatives et que de nouveaux tracés peuvent donc être mis en ligne régulièrement.

Enfin, **Robin PAYA** précise que tout le travail de terrain et les travaux sont souvent réalisés avec des bénévoles d'associations, et cette collaboration est précieuse pour créer du lien, la CCBDP remercie chaleureusement toutes les associations et leurs bénévoles pour cette aide sur le terrain.

Roland PEYRON présente le projet de création de 2 Véloroutes voies vertes et de 3 voies douces (diapo 24), qui viendront en complément d'« Au fil de l'Eygues ».

1 / Deux tronçons de VRVV supra communautaires :

- VRVVN°1-La connexion locale au développement de la Véloroute de l'Ouvèze, tronçon reliant Buis-les Baronnies à Pierrelongue (en limites administratives de Mollans/Ouvèze),
- VRVVN°2-La connexion locale à la Via-Rhône, tronçon reliant Nyons à Venterol (carrefour de Novézan) par l'ancienne voie ferrée.

2 / Trois potentielles Voies douces (typées vélo à assistance électrique) :

- Voie douce N°1-Rémuzat–Cornillon/l'Oule (plan d'eau) via la RD61B
- Voie douce N°2-Séderon–Villefranche le Château reliant les 2 villages disposant des atterrissages « parapente » de la montagne de Bergies par les Rieux au nord et le Manens au sud du col.

Une troisième voie douce peut-être envisagée selon étude, sur la commune de Montbrun-les-Bains

Ce projet d'investissement important pour lequel la CCBDP a réservé une enveloppe de 360 000 € TTC. L'État, le Département et la Région, ont notifié leur participation à hauteur de 80 %, pour une réalisation avant septembre 2022.

Il précise que ces itinéraires permettent de relier des axes structurants tout en permettant aux usagers de découvrir les villages des Baronnies. Dans un souci de maîtrise budgétaire, il est important de souligner que ces voies comme « Au fil de l'Eygues », ne seront pas systématiquement goudronnées et seront donc dédiées à un public familial en VTC et à pied. Les cycloportifs ne sont pas la cible des projets car la CCBDP ne dispose pas des moyens financiers nécessaires à cela.

Il convient de préciser que ces itinéraires sont répartis sur l'ensemble du territoire, de façon homogène.

Christian CARRERE fait remarquer que ces itinéraires permettront de désenclaver les Baronnies vers la Via Rhône et vers Sablet et Carpentras.

Eric BOLLARD pose la question de l'intérêt de la voie douce Rémuzat-Cornillon et se questionne sur les aménagements qui sont à prévoir alors que l'itinéraire est carrossable et tout à fait praticable à l'heure actuelle.

Roland PEYRON et **Vincent PERLBARG** répondent que cet itinéraire nécessite l'installation de signalétique directionnelle permettant de flécher l'itinéraire et de sensibiliser les usagers à l'usage partagé de la voie. De plus, le plan d'eau du Pas des Ondes à Cornillon est un lieu touristique majeur sur ce secteur et le rendre accessible par des déplacements doux sera valorisant pour le site.

Annelise FAREL quitte l'assemblée, considérant que les investissements sont démesurés par rapport aux enjeux, et indique que les montants devraient être alloués aux habitants du territoire et non pas aux touristes.

Philippe ROBIN demande si nous avons une idée du nombre de personnes pouvant utiliser ces voies douces pour se rendre sur leur lieu de travail depuis leur domicile et considère que ces itinéraires sont trop axés sur une clientèle touristique. De plus, il indique la voie douce « Au fil de l'Eygues » n'a pas un revêtement suffisamment roulant pour permettre un usage quotidien.

Bénédicte ROZENBLAT demande s'il est possible d'ajouter la notion de mobilité durable dans ces déplacements doux, pour inclure des mouvements pendulaires (domicile-travail) sur ces itinéraires.

Roland PEYRON et **Vincent PERLBARG** répondent à ces questions en expliquant que la CCBDP travaille actuellement sur la prise en compte de ces problématiques de mobilité. La commission A, pilotée par **Christelle RUYSSCHAERT** traite ces questions de mobilité et les 2 commissions collaborent. Un schéma des déplacements et un schéma cyclable sont en cours d'étude et devraient apporter des éléments précis aux élus pour la fin de l'année 2021.

Toutefois, l'argent reste une question centrale. Les choix du revêtement d'aujourd'hui engageront les communes dans un budget voirie d'entretien pour de longues années. Selon les enveloppes voirie de chaque commune, les élus doivent définir des priorités au regard des enjeux communaux.

Thierry COLOMBET résume la situation en avançant que « la mobilité au sein de la commission C est une mobilité douce touristique et de loisir, contenu des moyens actuels de la CCBDP ».

Patrick CATHENOZ indique qu'il faudrait trouver une solution et un juste équilibre pour partager la mobilité touristique et les usages quotidiens des habitants.

Jean-Luc DESSALES explique que la commune de Condorcet a un projet de voie douce pour relier « Au fil de l'Eygues » à la Bonte avant Les Pilles. Il demande comment la CCBDP peut accompagner la commune sur ce projet.

Roland PEYRON indique qu'il est prêt à étudier tous les projets qui rentreraient dans le cadre de la compétence, mais bien sûr, tout ne pourra se faire, il faudra prioriser. Pour ceux qui seront retenus, il sera nécessaire de les planifier sur le mandat. C'est son rôle de Vice-Président. Pour le volet technique, juridique, financier, il s'appuie sur les différents services de la CCBDP.

Vincent PERLBARG précise que les nouveaux projets arrivent souvent plus vite que les nouveaux crédits. C'est un indicateur positif qui souligne l'engagement et la volonté des élus à vouloir améliorer le quotidien de leurs administrés et à s'investir dans leur mandat.

Mais comment passe-t-on de l'idée au projet réalisé ?

Comme tout budget, le Vice-Président décidera des priorités à donner au sein d'une enveloppe constante et au regard d'un calendrier sur le mandat. Les services optimisent les plans de financement pour rechercher le maximum d'aides des partenaires sans pour autant pouvoir dépasser les 80% de soutien. De ce fait, au mieux, il reste toujours 20% à la CCBDP. La part restante est ce que l'on appelle le reste à charge, c'est la fiscalité... les impôts.

Au-delà du budget de la commission C, c'est la même logique qui est menée à l'échelle de l'ensemble des commissions de la CCBDP. Sur un budget donné, les élus doivent arbitrer des priorités selon les enjeux. Les obligations réglementaires, les services essentiels à la population, les leviers d'emplois et d'économie sont des sujets importants par exemple.

Roland PEYRON précise que les 13 commissions ont toutes des projets majeurs et l'on peut comprendre que certains sujets avec leurs budgets alloués sont prioritaires sur d'autres. « Je défends ardemment les enjeux des APN mais nous devons composer avec les réalités financières, c'est un préalable »

À noter, que les projets de VRVV et de voies douces s'intègre dans une démarche de co-production commune-CCBDP pour l'ingénierie financière, sur la base d'une convention cadre qui définit la répartition des charges.

Thierry COLOMBET demande ce qu'il faut faire pour mettre en avant le territoire au travers des sentiers notamment, et comment s'y prendre et **Lionel FOUGEIRAS** pose aussi cette question et se demande jusqu'à quand de nouveaux sentiers ne pourront pas être ajoutés aux sentiers gérés actuellement par la CCBDP.

Vincent PERLBARG indique que la liste des sentiers d'intérêt communautaire est en annexe des statuts de la CCBDP et permet de cibler les zones d'intervention de la collectivité dans le cadre de sa compétence.

Les communes peuvent faire une demande d'intégration d'un nouveau sentier et cela sera étudié au cas par cas, au regard de la plus-value de ce nouveau sentier par rapport à l'existant, etc.

Le linéaire de la CCBDP est de près de 2 000 km et la gestion est déjà conséquente malgré le travail indispensable et qualitatif des associations. C'est pour cela, que l'axe prioritaire de travail est de développer la qualité, la sécurité, la promotion, le conventionnement, le balisage des itinéraires et non en multiplier le nombre.

NOTE post réunion :

La base VTT FFCT des Baronnies en Drôme Provenance était en 2019 la 5ème plus grande base de France FFCT en termes de linéaire. D'un point de vue qualitatif, un gros travail de restructuration de l'offre est à faire sur certains secteurs pour répondre à l'attente des pratiquants (trop de piste et chemin ruraux, pas assez de « single » de descente et parfois même présence de portion de goudron)

En 2017, les élus communautaires ont délibéré pour définir des critères cadrant la création de nouveau sentier.

NOTE post réunion :

Extrait de la délibération 244-2017 du 12 Décembre 2017

« - Les conditions préalables de prise en compte d'un nouveau sentier

1- Une association assure l'entretien et le balisage du sentier considéré. L'engagement de cette association est défini par la convention de partenariat signée avec la CCBDP

2- Les itinéraires doivent emprunter majoritairement du foncier communal. Le passage sur des parcelles domaniales ou privées devra être conventionné au préalable.

3- Les itinéraires doivent faire apparaître une plus-value vis-à-vis de l'existant et être intégrables à une démarche de promotion engagée par la CCBDP et l'Office de Tourisme communautaire.

4- Les itinéraires doivent présenter un intérêt avéré au regard de l'analyse de la commission «C» qui est habilitée à proposer l'ajout ou le retrait d'un sentier.

- La nature de l'intervention assurée

1- L'entretien des itinéraires consiste uniquement en la taille des végétaux pouvant gêner la progression des usagers.

2- Le balisage des itinéraires en respectant les cahiers des charges des fédérations associées.

3- L'aménagement des sentiers pour sécuriser les usagers et, le cas échéant, leur faciliter la progression (main courante/barrière/reprofilage de l'assiette du sentier, ...)

4- La sensibilisation et l'information des usagers aux règles de civilité (pose de panneaux) et veille à la prise en compte des enjeux et des acteurs.

Les prérogatives relevant de la police du maire ne seront pas prises en charge par la CCBDP et notamment en ce qui concerne le nettoyage des dépôts sauvages des déchets.

Parallèlement, la CCBDP a pour mission de conventionner avec les propriétaires fonciers afin, entre autres, de les dédouaner des responsabilités. »

- - - - -

3/ Quelle stratégie pour 2020-2026 ?

Roland PEYRON rappelle les enjeux des APN sur ce territoire rural (Touristique Économique, et Patrimonial) ainsi que les piliers de la politique du mandat :

A - Évaluer les retombées économiques et la fréquentation des sites et itinéraires

B- Conventionner, baliser & entretenir, structurer, aménager, sécuriser

C- Promouvoir et digitaliser

D- Maitriser - anticiper les conflits d'usages avec les acteurs locaux et la cohabitation avec les enjeux environnementaux par une maîtrise des flux

Pour **Roland PEYRON**, les APN portent les valeurs de santé, de sport et de bien-être au service de l'attractivité des 67 communes et de l'économie touristique.

Roland PEYRON précise que ces piliers doivent être déclinés de manière opérationnelle.

Il propose aux membres de la commission présents les axes stratégiques de fonctionnement et d'investissement suivants :

Fonctionnement : (selon les moyens humains disponibles et les priorités du budget de la CCBDP)

→ Axe stratégique 1 (prioritaire) – mise en œuvre en continu : Entretien, balisage, restauration, aménagement, animation du réseau associatif, Conventionnement, classement au PDIPR.

→ Axe stratégique 2 (prioritaire) – mise en œuvre en continu : Déploiement des poteaux directionnels avec le Département

→ Axe stratégique 3 (prioritaire) 2021 2022 : Restructuration du réseau équestre.

→ Axe stratégique 4 (prioritaire) – mise en œuvre en continu (1 stagiaire / an) : Création des randoguides pédestres et VTT (papier et dématérialisé) :

- 2021 : Pays de Buis (pédestre)

- 2022 : Val d'Eygues (pédestre)

- 2023 et 2024 : VTT (stratégie territoriale à définir)

Investissement : (selon les moyens humains disponibles et les priorités du budget de la CCBDP)

→ Axe stratégique 1 (prioritaire) 2021 2022 : Création des Véloroutes voies vertes / nouvelles voies douces.

→ Axe stratégique 1 (prioritaire) 2021 2022 : Restauration d' « Au fil de l' Eygues ».

→ Axe stratégique 2 (prioritaire) 2021 : Achat et pose d'éco compteurs avec le PNR et le Département

→ Axe stratégique 3 (prioritaire) 2021 2022 : Aménagements liés à la restructuration du réseau équestre.

→ Axe stratégique 4 (prioritaire) 2022 : Création et promotion d'une base Trail labélisée (territoire de Trail)

→ Axe stratégique 4 (secondaire) : Achat et pose de mobiliers d'agrément type table de pique-nique sur des lieux stratégiques en montagne (ex : présence à ce jour d'une table au col d'Ambonne ou au col de Staton)

Les membres de la commission valident ces axes de travail.

Eric BOLLARD demande des précisions concernant la notion de Base Trail.

Vincent PERLBARG répond que ces stations permettent de mettre en valeur la pratique du trail au travers de parcours balisés avec une signalétique spécifique, et empruntant au maximum les itinéraires pédestres existants. Ces bases seraient utilisées par les locaux (clubs locaux, évènementiels, etc.) et par les touristes pour qui la destination trail est une destination de vacances. La CCBDP serait aussi la première base trail de la Drôme. La labellisation n'implique pas la construction de bâtiments physiques.

Monique BALDUCHI précise que le GRP (Sentier de Grande Randonnée de Pays) Tour des Baronnies Provençales a concouru pour le concours MonGRPréfééré en fin d'année dernière.

Robin PAYA précise qu'effectivement le GR, parmi 7 autres itinéraires a concouru pour le concours de la Fédération de Randonnée Pédestre pour être le GR préféré des Français.

Malgré un coup de cœur du jury, lui permettant d'obtenir 20% de voix supplémentaire, le GRP des Baronnies est arrivé second, derrière celui du Pic Saint Loup dans la région montpelliéraine. Malgré tout, ce concours a donné un coup de projecteur notable sur ce parcours en itinérance en partie sur le territoire de la CCBDP.

Roland PEYRON remercie l'ensemble des participants pour la richesse des échanges et cette réunion complète et constructive, et clôt la réunion.

SYNTHESE :

- Les membres de la commission présents ont pris note du fonctionnement attendu de cette instance
- Le cadre de la compétence, les moyens et le fonctionnement du service ont été présentés
- Les actions en cours issues du mandat précédent ont été présentées.

Sur le volet signalétique - information, les présents soulignent l'importance du travail fait et à faire pour favoriser la cohabitation des activités. Le conventionnement est un point essentiel pour protéger les propriétaires. Concernant les projets de Véloroute-voies vertes / voies douces, les présents souhaitent, dans la mesure des moyens disponibles, que les questions de mobilités douces domicile-travail y soit intégrées, notamment pour Au fil de l'Eygues

- Les principes de priorisation et de programmation des projets au regard des budgets alloués et la notion de reste à charge ont été détaillés.
- Au regard des enjeux des APN sur ce territoire rural (Touristique, Économique, et Patrimonial), les membres présents ont validé les piliers de la politique du mandat :

A - Évaluer les retombées économiques et la fréquentation des sites et itinéraires

B- Conventionner, baliser & entretenir, structurer, aménager, sécuriser

C- Promouvoir et digitaliser

D- Maitriser - anticiper les conflits d'usages avec les acteurs locaux et la cohabitation avec les enjeux environnementaux par une maitrise des flux ainsi que leurs déclinaisons dans les axes stratégiques d'investissement et de fonctionnement.

**Le Vice-Président de la
Commission C**
Roland PEYRON



Le Président
Thierry DAYRE

